



**COMPTE RENDU DU CHSCT D'ADMINISTRATION CENTRALE  
DU 13 AVRIL 2021  
EN VISIOCONFÉRENCE ET EN AUDIOCONFÉRENCE**

Le CHSCT d'Administration Centrale s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux assisté de Madame Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH, du Dr Williams JOSSE, de Mme Armelle CHAPPUIS, de Mme Edith DAURIER, de Mme Dayan CISERANE, de Mme Rachida BELAYACHI, de Mme Cécile FAVAREL-GARRIGUES (DFAS), de Mme Marie-Christine RIEUBERNET, de M. Davy JACQUES, de M. Arnaud BEUCHER, de Mme Nadia SEDRAOUI et de Mme Françoise LALLIER, Mme Jordane PERDIGUES, M. Marc ACHAUME, Mme Soraya BERICHI, M. Jean-Marc SIRY, Mme Najet FERNAND, M. Gilles PEREIRA, Mme Catherine LINARES .

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

**L'ordre du jour de la réunion était le suivant :**

- **1. Adoption du règlement intérieur du CHSCT AC (pour avis) ;**
- **2. Point d'information sur la crise sanitaire ;**
- **3. DFAS – Renouvellement des lecteurs de badge (pour information) ;**
- **4. Présentation du baromètre QVT (pour information) ;**
- **5. Point sur la délégation d'enquête DICOM (pour information) ;**
- **6. La prise en compte du risque inondation dans le PCA des ministères sociaux (pour information) ;**
- **7. Formation des membres du CHSCT des ministères sociaux pour 2021 (pour information) ;**
- **8. Point sur les référents handicap (pour information) ;**
- **9. Point sur l'évaluation des prestations « People & Baby » (pour information) ;**
- **10. Le nouveau marché « restauration » du site de Duquesne (pour information) ;**
- **11. Point sur la Complémentaire Santé des ministères sociaux (pour information) ;**
- **12. Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent (pour information) ;**
- **13. Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés (pour information) ;**
- **14. Questions diverses**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président à 14H00.

En l'absence de déclaration liminaire, le président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Les représentants du personnel soulignent la nécessité d'un vote sur la délégation d'enquête DICOM et non une information.

Le président propose que ce point soit soumis au vote.

➤ **POINT SUR LA DELEGATION D'ENQUÊTE DICOM (POUR AVIS)**

**VOTE SUR LA DELEGATION D'ENQUETE DICOM**

**POUR : 8 (2 UNSA, 3 CFDT, 3 CGT)**

**A l'unanimité, les représentants du personnel votent en faveur d'une délégation d'enquête à la DICOM.**

➤ **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHSCT AC**

Le règlement intérieur du CHSCT AC ayant fait l'objet d'une concertation dans le cadre d'un groupe de travail le président accepte la proposition de mise aux voix, les représentants du personnel n'ayant aucune observation à formuler.

**VOTE SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHSCT AC**

**POUR : 8 (2 UNSA, 3 CFDT, 3 CGT)**

**A l'unanimité, les représentants du personnel votent en faveur du règlement intérieur du CHSCT AC.**

➤ **POINT D'INFORMATION SUR LA CRISE SANITAIRE**

Le président demande au Dr JOSSE de présenter ce point.

Le Dr JOSSE rappelle que la note du secrétaire général des ministères sociaux s'inscrit dans le prolongement des annonces gouvernementales du 31 mars d'extension à toute la France métropolitaine des mesures de freinage de la circulation du virus prises dès le 19 mars dans plusieurs départements et étendues le 26 mars à trois départements.

Cette note du 2 avril a été présentée le 6 avril aux CHSCT ministériels réunis en formation conjointe :

- Le calendrier scolaire a été adapté et les crèches fermées du 6 au 25 avril : du 6 au 9 avril, cours à domicile et congés scolaires pour toutes les zones du 12 au 25 avril ; à compter du 26 avril, réouverture des crèches, accueil en présentiel des enfants des écoles primaires et enseignement à distance des collégiens et lycéens ;
- Le télétravail intégral continue à s'appliquer dans les services des ministères sociaux pour tous les agents dont les missions sont télétravaillables avec possibilité d'une journée par semaine sur site sur autorisation du responsable hiérarchique ; pour ceux dont les missions ne sont pas télétravaillables, regroupement des activités et aménagement des horaires pour limiter les déplacements et éviter les heures d'affluence dans les transports ;
- Les déplacements inter-régions sont interdits sauf motif professionnel après accord préalable express du chef de service et les déplacements entre les sites du ministère,

en administration centrale et dans les services territoriaux sont limités ; le recours à l'audio ou à la visioconférence continue à être privilégié ; la jauge de six personnes maximum, quelle que soit la taille de la pièce, continue à s'appliquer dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique ; les moments conviviaux dans les locaux administratifs sont interdits ;

- Les congés sont favorisés pendant cette période pour la garde des enfants ;
- Des **ASA** (autorisations spéciales d'absence) sont accordées pour les parents d'enfants de moins de 16 ans ou d'enfant handicapé de tout âge, pour les agents dont les tâches ne sont pas télétravaillables ;
- Des **ASA « garde d'enfant », à titre dérogatoire sont accordées jusqu'au 26 avril** aux parents d'enfants habituellement **en crèche, en maternelle ou dans l'enseignement élémentaire**, sur demande de l'agent à son chef de service et remise d'une attestation sur l'honneur qu'il bénéficie seul de cette disposition et ne dispose pas d'un mode de garde alternatif ;
- **Ces ASA ne s'imputent pas sur le contingent des ASA pour garde d'enfants malades.**

Sur la situation sanitaire au niveau national, l'IDF, les Hauts de France et PACA restent les départements qui enregistrent le taux d'incidence le plus élevé bien que les indicateurs se maintiennent à un niveau très élevé avec une stabilisation de la majorité des indicateurs dans toute la métropole.

La montée en charge de la vaccination et le respect des gestes barrières devraient conduire à une baisse des taux d'incidence et à une inversion des courbes.

Les ministères sociaux proposeront une vaccination à l'Astra Zeneca pour les agents âgés de plus de 55 ans sans comorbidité et attendent une instruction autorisant les médecins du travail à procéder à cette vaccination ainsi qu'un protocole de la Haute Autorité de Santé. Des informations précises seront communiquées aux agents.

Sur les indicateurs hebdomadaires, la majorité des DAC enregistrent un taux de présentiel à 100% qui est en dessous de 7% pour un seuil toléré à 10%, une amélioration constante du taux de présentiel et un taux stable du télétravail à 100%. Quant aux cas Covid cumulé, il est stable à 4% depuis la première vague.

Le Dr JOSSE rappelle que tous les dispositifs de soutien aux agents sont disponibles et la FAQ a été mise à jour. Les agents disposent de tous ces éléments sur PACo.

Les représentants du personnel soulignent une fois encore l'illisibilité des indicateurs globaux fournis et demandent de disposer d'indicateurs par DAC.

### ➤ **DFAS : RENOUELEMENT DES LECTEURS DE BADGES**

M. BEUCHER précise que la DFAS pilote ce projet qui a débuté en septembre dernier et qui répond aux observations du CHSCT AC dans le rapport d'enquête du 11 juin 2019 qui avait pointé un problème de sécurité en cas d'incendie sur la connaissance du nombre d'agents présents sur site et en cas de présence nocturne ou d'agents isolés.

Le site de Duquesne étant classé « opérateur d'importance vitale » (OIV), il se doit de disposer d'un système crypté plus sécurisé qui répond aux critères de l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI).

Ce renouvellement entraîne une harmonisation du système de badgeage et de sécurisation pour les sites de Duquesne et de Grenelle. Le badgeage en sortie sera obligatoire, le badgeage à l'entrée, sécurisé, ainsi que l'accès aux restaurants de Duquesne et de Montparnasse.

Les nouveaux matériels seront installés en avril- mai 2021 sur les sites de Duquesne, de Grenelle et de Montparnasse Sud Pont et la bascule sur le nouveau système sera réalisée de juin à septembre 2021.

La distribution des nouveaux badges aux agents sera effectuée par le bureau de l'accueil et de la sécurité progressivement sur la base des listings établis par les BRHAG. Les agents seront invités à se présenter avec leur ancien badge.

### ➤ PRÉSENTATION DU BAROMÈTRE QVT (POUR INFORMATION)

Mme PERDIGUES précise que ce baromètre fait suite au premier réalisé en 2020 et présenté le 15 mai.

Ce deuxième baromètre est issu de l'analyse des réponses des 4500 répondants, soit 27,2% en administration centrale (AC), 51,4% au sein des Direccte, 9,2% dans les DR(D)CS, 4,4% au sein d'autres structures et opérateurs hors ARS et 7,4% n'ont pas répondu sur les 14 000 agents ciblés.

La majorité des répondants (64,1% et 78% en AC) travaille à distance au moins 3 jours par semaine, 39,5% et 33% en AC, ont été sollicités dans le cadre de la gestion de crise ou de ses conséquences et 78% n'exercent pas de fonctions d'encadrement.

La majorité des répondants ressent un accroissement de son état de fatigue (64%) contre 51% lors du 1<sup>er</sup> baromètre, 63% ressentent un accroissement de leur niveau de stress, contre 47% lors du 1<sup>er</sup> baromètre et 43 % ressentent un accroissement de leur charge de travail contre 40% lors du 1<sup>er</sup> baromètre.

Sur le collectif de travail, 81% des répondants estiment que les relations avec leur supérieur hiérarchique sont inchangées ou meilleures, 73% que les relations avec les collègues sont changées ou meilleures, 60% estiment que les échanges avec la hiérarchie sont adaptés et 48% sont satisfaits ou très satisfaits de l'information communiquée par leur direction.

Sur la conciliation vie professionnelle et vie privée, 68% des répondants estiment qu'ils parviennent à concilier les deux, en soulignant les points positifs que sont la réduction des temps de transport, le sentiment d'autonomie et le renforcement de la solidarité au sein des équipes.

Sur les principales difficultés rencontrées, l'augmentation des douleurs physiques inhabituelles, les flux d'informations ressenties comme inappropriées ou contradictoires et l'absence d'information et d'échanges avec les collègues, **l'UNSA ITEFA demande qu'un plan d'action soit élaboré.**

Quant aux risques psycho-sociaux, le taux de recours à la médecine de prévention et au numéro vert a augmenté, passant de 4% lors du 1<sup>er</sup> baromètre, à 8,8%.

Cependant, 85% des répondants envisagent de continuer à télétravailler au moins un jour par semaine ou occasionnellement, 36% souhaitent voir évoluer les modes d'organisation du travail et le renforcement du télétravail.

Concernant l'encadrement, 61% des encadrants répondants estiment que le management à distance n'est pas plus complexe que le management en présentiel, 34% sont d'un avis contraire.

Les actions d'accompagnement du travail à distance doivent être poursuivies.

Mme LIRIS précise que l'objectif du baromètre est de poser un diagnostic afin de construire un plan d'action concerté sur les conditions de travail, la qualité de vie au travail reposant sur des dispositifs de formation, d'accompagnement managérial du télétravail, de détection de signaux faibles de RPS, de charge mentale pour les agents et les managers.

Le Dr JOSSE complète en rappelant que des groupes de parole sont actuellement pilotés par la psychologue, des espaces de discussion sont en cours d'expérimentation et pourront être intégrés dans des réunions de bureau pour échanger sur l'organisation, les questions à régler, etc.

### ➤ **LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE PCA DES MINISTÈRES SOCIAUX (POUR INFORMATION)**

Le président précise que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du CHSCT de février.

M. SIRY rappelle que le plan de continuité de l'activité (PCA) est un ensemble de procédures documentées servant de guide pour répondre, rétablir reprendre et retrouver un niveau de fonctionnement acceptable de l'activité à la suite d'une perturbation. Il est différent des plans de gestion de crise gouvernementaux (pandémie, crue de Seine...), préfectoraux (plans ORSEC), plans communaux (plan communal de sauvegarde, plan de prévention du risque inondation).

Le PCA formalise l'ensemble des mesures pour répondre aux quatre grandes indisponibilités –locaux, personnel, système d'information, fournisseurs critiques – et permettre d'assurer une continuité de l'action de l'Etat jusqu'au retour à la normale.

Il précise que le PCA est un document vivant qui doit être mis à jour régulièrement en tenant compte de l'organisation des services, des missions clés, des événements. Il est évalué chaque année.

Le PCA ministériel, rénové en 2018, est composé d'un document cadre, d'un PCA numérique qui prend en compte le risque de cyber-attaque, d'un modèle de PCA et des fiches réflexes. Un dispositif de télé-alerte avec l'application SURICATE permet d'informer les chefs de service et les agents. Un référent PCA est nommé par chaque directeur ou responsable d'entité qui sont responsables de leur PCA – 60 agents ont été formés en 3 ans.

Le plan gouvernemental « Crue de Seine » prévoit l'organisation des mesures destinées à protéger et à secourir l'ensemble de la population impactée. VIGICRUES définit **4 seuils** :

- **Vert** : pour la surveillance saisonnière au quotidien par les services spécifiques de l'État à partir de sondes réparties sur le fleuve et ses affluents ;
- **Jaune** : pour une crue à partir de 3m20 à Paris Austerlitz ; Orange : phase d'alerte à partir de 5m50, risque de crue avec impact sur la vie collective ;

- **Rouge** : crue majeure à partir de 6m50 menaçant directement la sécurité des personnes et des biens – pour mémoire, Crue de 1910 à 8m62 et Crue de 2016 à 6m10.

Le ministère chargé des affaires sociales dépend du plan particulier au risque inondation (PPRI) de Paris qui définit les zones inondables.

Chaque site a fait l'objet d'un plan de protection contre le risque inondation élaboré par la DFAS qui cartographie les risques et les fragilités et prévoit les consignes à suivre. Le premier site fragile est celui de Mirabeau qui est en zone inondable, dispose de TGBT non étanche en sous-sol et du risque d'indisponibilité partielle du personnel du fait de la fermeture du tunnel du RER C à 5m. Chaque site dispose de consignes adaptées et progressives.

L'exemple d'une crise à cinétique rapide, c'est-à-dire montée rapide des eaux, par la rupture des canalisations sur le site de MIRABEAU le 7 février 2021 :

- Le 7 février 2021, rupture des canalisations au sous-sol du site Mirabeau ; réunion de crise DFAS/HFDS et décision de fermeture du site par le gérant pour au minimum 48H, alerte des entités et mesures du PCA activées ; à 17H, télé alerte pour prévenir les agents du site ;
- Le 8 février, organisation d'un COPIL PCA pour préparer les sites de repli, la communication...Aux alentours de 19H, la fuite est neutralisée et 3 jours de pompage et de séchage puis intervention du bureau de contrôle pour un IGH et enfin visite de la DNUM et de la DFAS.
- Le 9 février, des agents de la DGT, de la DNUM et de la DAJ s'installent sur le site de repli ;
- Le 11 février, la visite technique du 2ème sous-sol révèle que le TGBT est touché, la fermeture du site doit être prolongée d'une semaine ;
- Le 12 février, le gérant de l'immeuble confirme la prolongation de la fermeture du site jusqu'au 21 février ;
- Le 18 février les tests de la téléphonie et de l'informatique permettent à la préfecture de donner son autorisation pour la réouverture du site à partir du 22 février et les agents sont informés via suricate ;
- Le 22 février à 9H il est procédé à la vérification de la logistique du site ;
- Le 23 février à 9H le site est opérationnel et une communication adressée via PACo et le répondeur.

Un retour d'expérience est en cours avec les directions supports et les entités de Mirabeau.

### ➤ **FORMATION DES MEMBRES DE CHSCT DES MINISTÈRES SOCIAUX POUR 2021 (POUR INFORMATION)**

Mme LINARES de l'INTEFP précise qu'une formation sur la prévention des RPS est prévue à destination des membres du CHSCT qui ont suivi la formation initiale. Cette formation se déroulera à raison d'1H en e-learning + 2 j (12H) en présentiel et 1H d'évaluation à distance.

Cette formation a pour objet d'outiller les membres du CHSCT sur la prévention et la détection des RPS.

### ➤ **POINT SUR LES RÉFÉRENTS HANDICAP (POUR INFORMATION)**

Le Dr JOSSE précise que le pilotage en administration centrale relève de son Département de QVT, SST et médecine de prévention, de M. Gilles PEREIRA, Cheffe de la mission accident, maladie et instances médicales et de Mme Najet FERNAND, coordinatrice nationale handicap qui anime le réseau.

Mme FERNAND rappelle que le réseau compte 58 référents handicap dont 22 en administration centrale, 17 au sein des DREETS, 19 dans les DRAJES. Compte tenu de la nouvelle organisation territoriale, la confirmation des référents au sein des services territoriaux est attendue.

23 référents ont été formés au cours de deux sessions et un séminaire annuel était organisé.

Deux sessions de formation sont programmées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 et il a été décidé d'organiser deux ou trois séminaires par an.

### ➤ **POINT SUR L'ÉVALUATION DES PRESTATIONS « PEOPLE § BABY » (POUR INFORMATION)**

Le président rappelle que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande du CHSCT qui rapporte des dysfonctionnements sur la crèche de Montreuil.

Mme SEDRAOUI précise qu'il a été fait état d'un manque de personnel au sein de cette crèche et des interrogations que suscite la succession des directrices en un an.

Elle précise avoir pris l'attache de la directrice de la crèche le jour même de l'alerte. Il est établi que des réunions sont organisées avec les parents et des questionnaires de satisfaction mis en place deux fois par an. Elle reconnaît que des problèmes de recrutement au niveau de la direction existent. Elle rappelle qu'aucune crèche ne peut fonctionner sans contrôle, la protection maternelle et infantile intervient tous les deux ans sur l'ensemble des structures ainsi que les services d'hygiène qui contrôlent une à deux fois par an. La PMI a donné son accord pour son fonctionnement en jugeant que le niveau d'encadrement était respecté. Il y a donc un suivi.

Des représentants du personnel regrettent l'absence d'une instance spécifique à l'instar de la commission qui existait précédemment et qui donnait son avis sur les demandes. Ils réclament un questionnaire de la DRH sur l'appréciation par les parents du fonctionnement de chaque crèche.

Mme SEDRAOUI précise que cette commission n'a plus de raison d'être puisque toutes les demandes sont acceptées compte tenu du nombre de berceaux disponibles.

Le président accepte la proposition de l'élaboration d'un questionnaire concerté.

### ➤ **LE NOUVEAU MARCHÉ « RESTAURATION » DU SITE DE DUQUESNE (POUR INFORMATION)**

M. ACHAUME précise qu'un nouveau marché a été conclu avec la société COMPASS pour renforcer l'exigence de qualité avec 50% de produits de qualité et de produits durables dont 20% de Bio, avec une interdiction du plastique, une offre respectueuse du Nutriscore à la cafeteria, dans le cadre de 50% pour la valeur technique, 10% pour l'environnemental et 40% pour la valeur coût par rapport à la prestation. La société Compass a répondu aux critères avec la qualité alimentaire, le « click and collect » à la cafeteria. Trois caisses automatiques pour fluidifier les files, sans incidence sur l'effectif, pour les 1100 convives/jour et cinq écrans ont été installés. La vaisselle est nouvelle et le protocole sanitaire est respecté, distanciation physique entre les convives de deux mètres.

L'autorisation accordée de déjeuner dans son bureau depuis le 23 mars entraîne une augmentation du nombre de repas à emporter et le surcoût des plats à emporter est pris en charge par l'administration.

L'exigence sur la qualité alimentaire entraînerait une légère augmentation du coût des tarifs. Les tarifs varient d'un restaurant à un autre, Montparnasse restant le plus cher compte tenu de la qualité. Une étude comparative sera réalisée sur Duquesne par rapport aux tarifs précédents.

### ➤ **POINT SUR LA complémentaire SANTÉ DES MINISTÈRES SOCIAUX**

Mme SEDRAOUI précise que les ministères sociaux ont fait le choix du référencement en 2017 et sont liés par une convention signée en 2018 pour une durée de 7 ans qui arrivera à son terme fin 2025.

L'ordonnance sur la complémentaire santé dans la fonction publique n°2021-175 du 17 février 2021 oblige les employeurs publics à financer à 50% la complémentaire santé de leurs agents.

Cette mise en œuvre sera progressive jusqu'en 2024 au plus tard pour l'État.

Un forfait de 15€ par mois, quelle que soit la quotité de travail et le montant de la cotisation, sera versé aux mutuelles, assurances ou prévoyance, remplissant les conditions requises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'agent devra formuler une demande accompagnée d'une attestation de son organisme de complémentaire santé.

### ➤ **EXAMEN DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AUX REGISTRES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DANGER GRAVE ET IMMINENT (POUR INFORMATION)**

M. JACQUES précise que depuis le début de l'année trois inscriptions ont été enregistrées :

- à Mirabeau, un problème de température, qui a été résolu par la fourniture de chauffage d'appoint ;



- à Montparnasse, sur le non-respect de la distanciation physique qui a donné lieu à une note de rappel des gestes barrières ;
- à Mirabeau sur les locaux affectés à l'infirmierie qui sont fermés et les permanences suspendues dans l'attente de la réalisation des travaux de remise en état.

➤ **EXAMEN DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES (POUR INFORMATION)**

Deux accidents de trajet ont été déclarés, un homme de 64 ans, titulaire de catégorie A et une femme de 61 ans titulaire de catégorie C, tous deux victimes d'une chute.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Sur la préparation de la fin du confinement et le retour progressif en présentiel :

Une réflexion sera engagée pour une sortie en douceur.

- Sur la demande du rapport aération/ventilation : les documents fournis ne correspondraient pas à la demande, ce point sera vu avec la DFAS.
- Sur la désignation des guides et serre-files : une mise au point sera faite sur chacun des sites.

Le président précise que rendez-vous est pris pour le 20 avril sur la délégation d'enquête DICOM.

Il rappelle le plan d'action qui doit être élaboré suite aux résultats du baromètre QVT.

Il remercie les participants et clôt la séance.

Clôture de la réunion à 17H45.

